

Faits marquants 2019



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté (DRAAF BFC) pilote, sous l'autorité du préfet de région, les politiques publiques régionales, nationales et européennes portées par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et par FranceAgriMer au service des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers et des territoires ruraux. La DRAAF accompagne la mise en œuvre des actions qui en découlent en s'appuyant sur le réseau des directions départementales interministérielles (DDI) et des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

Le lancement du projet de service de la DRAAF pour la période 2019-2021 marque une nouvelle étape dans l'exercice de ses missions. Ce projet met en partage des ambitions et des objectifs au service de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt dans les territoires de notre région. Alors que les enjeux et la réglementation autour de ces politiques publiques évoluent et que notre environnement institutionnel se transforme, le projet de service est le support sur lequel nous allons nous appuyer au cours des trois prochaines années pour accompagner ces changements et nous y adapter.

- Ce rapport d'activité 2019 illustre comment la DRAAF s'investit pour mener à bien les deux enjeux de ce projet :
- « Accompagner la transition vers une agriculture et une sylviculture performantes – Soutenir les filières et le développement durable des territoires » ;
 - « Des femmes et des hommes qui s'inscrivent dans la transformation de l'État ».

Les thématiques du présent document reprennent certaines des orientations du projet de service et pour retracer l'année 2019, nous avons fait le choix de retenir les principaux « faits marquants » de notre activité.

Je souhaite tout spécialement remercier les agents de la DRAAF qui, quotidiennement, s'investissent personnellement et collectivement pour assurer avec professionnalisme toutes nos missions.

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



Vincent Favrichon
Directeur régional

Février 2020



Contribuer à la compétitivité durable des filières agricoles et forestières et se préparer au changement climatique



© Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr



© Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr



© Guillaume Klein / Office national des forêts du Doubs



© Mathieu Mirabel / DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

● **Les services de l'État et du Conseil régional se sont mobilisés pour accompagner les filières notamment en organisant 13 comités de filières.**

● Ces réunions ont été l'occasion de partager, avec les acteurs de l'amont à l'aval de chaque filière, sur les suites des États Généraux de l'Alimentation.

● La déclinaison régionale des plans de filières nationaux a fait émerger les grands enjeux propres à chaque filière notamment l'adaptation au changement climatique et la montée en gamme.

● Des fiches synthétiques par filière avec des actions ciblées seront élaborées à partir des conclusions de ces réunions.

● Avec une participation totale de plusieurs centaines de personnes, les comités de filières ont été l'occasion de communiquer sur les outils d'accompagnement de l'État dont le Grand Plan d'Investissement (GPI) et d'échanger sur les projets et les potentiels financements à solliciter. En Bourgogne-Franche-Comté, le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) a été adapté aux priorités du GPI. Celui-ci se déploie aussi par un lien renforcé avec les opérateurs, une communication et un suivi accrus des projets.

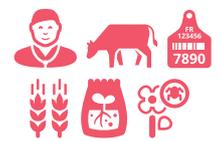
● **Les sécheresses de 2018 et 2019 montrent que le changement climatique est déjà une réalité pour notre région.**

● L'agriculture et la forêt sont particulièrement concernées, que ce soit pour atténuer ces changements ou s'y adapter.

● La DRAAF mobilise l'ensemble de ses services ainsi que les partenaires régionaux pour accompagner les filières dans cet objectif. Des états des lieux par filière et par thématique ont été produits en 2019 et se poursuivront, entre autres, par des actions financées par le Réseau Rural en 2020 (gestion quantitative de l'eau...).

● De même, sous l'impulsion de la DRAAF et du Conseil régional, un groupe technique « changement climatique pour la filière forêt-bois » a été mis en place. Piloté par l'interprofession FIBOIS, il associe l'ensemble des partenaires de l'amont de la filière. Face aux changements globaux qui dégradent l'état sanitaire des forêts, l'objectif est de partager les expériences de terrain, de mutualiser les projets de recherche & développement et d'établir une stratégie régionale. Ses travaux permettront l'adaptation des dispositifs d'aides pour un meilleur accompagnement des évolutions de la sylviculture.

Consolider l'anticipation et la coordination de la gestion des crises sanitaires et économiques



Liées à l'émergence de nouvelles maladies ou au changement climatique, les crises ont potentiellement des conséquences sanitaires ou économiques fortes. La DRAAF, en lien avec les acteurs des filières, s'attache à les anticiper. L'adaptation nécessaire de la viticulture et la prévention de l'arrivée de la Peste porcine africaine sont deux exemples de ses actions en 2019.

►►► Comment s'adapter et atténuer le changement climatique en viticulture ?

La vigne est directement concernée par les évolutions climatiques. A l'horizon 2050, le changement climatique aura modifié à la fois les conditions de production des vins, leurs caractéristiques organoleptiques, leurs marchés et les conditions de consommation. Dès à présent la filière vitivinicole française se prépare à cette adaptation inéluctable tout en s'engageant à contribuer à l'atténuation du changement climatique. Nourri des travaux de prospective réalisés par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) en 2012-2016, le groupe de travail FranceAgriMer-Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) a proposé, en mai 2019, un projet de stratégie nationale décliné autour de 8 thématiques d'actions :

- approfondir la connaissance des zones viticoles ;
- agir sur les conditions de productions ;
- favoriser un matériel végétal adapté au changement climatique en adéquation avec les zones viticoles ;
- adapter l'itinéraire de vinification ;
- s'adapter aux évolutions des marchés ;
- soutenir les travaux de recherche et de transfert ;
- contribuer activement à l'atténuation du changement climatique ;
- communiquer et former tous les acteurs concernés.

Le 18 octobre 2019 un séminaire « changement climatique » a été organisé au lycée viticole de Beaune (21). Une quarantaine de professionnels de la filière a pu s'approprier la démarche et amender le projet de stratégie nationale par les spécificités et priorités retenues au niveau du bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

►►► Prévenir, surveiller et se préparer à lutter contre la peste porcine africaine

L'augmentation des échanges et du commerce international se traduit par une probabilité plus importante d'émergence et de diffusion des maladies animales.

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale très contagieuse, touchant les porcs et les sangliers, mais non transmissible à l'Homme. La maladie est présente dans plusieurs pays européens, en particulier en Belgique depuis 2018. Elle progresse de manière importante en Asie où elle est désormais signalée dans 11 pays. La France est indemne de peste porcine africaine mais est potentiellement exposée au risque d'introduction dans son cheptel de porcs et dans la population de sangliers sauvages. Un plan d'action national a été défini pour l'ensemble du territoire français. L'enjeu est la conservation du statut indemne de la France, indispensable pour l'économie de la filière porcine.

Pour déployer ce plan d'action, le Service régional de l'alimentation de la DRAAF a organisé plusieurs réunions régionales de coordination avec la filière porcine, les vétérinaires, les gestionnaires de la faune sauvage et les administrations départementales -directions départementales (de la cohésion sociale) et de la protection des populations (DDcsPP) et directions départementales des territoires (DDT). Ces réunions se sont tenues autour de 3 axes :

- sensibiliser aux risques d'introduction de la maladie et mettre en place des mesures de protection (Biosécurité) ;
- renforcer la surveillance afin d'être en mesure de détecter précocement la maladie ;
- se préparer à la gestion d'une crise sanitaire, en définissant les mesures à mettre en place pour éradiquer le virus, en s'appuyant sur l'expérience des pays atteints et les connaissances scientifiques.





Favoriser les projets agricoles et forestiers dans les territoires



photos 1, 3 et 4 © Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr
photo 2 © Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

- ►►► **Le Contrat Régional Forêt Bois de Bourgogne-Franche-Comté (CRFB)**
- Le CRFB Bourgogne-Franche-Comté, validé le 19 juin 2019 par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, définit les orientations régionales en matière de politique forestière pour les 10 prochaines années.
- Déclinant, pour notre territoire, les orientations générales définies dans le Programme national de la Forêt et du Bois (PNFB), il est le document de référence pour toutes les actions entreprises en région par la filière et sert de cadre pour prioriser les financements publics. Il est une base aux futurs documents cadres de gestion forestière publique et privée (directive et schéma régional d'aménagement en forêt publique, schéma régional de gestion sylvicole en forêt privée).

Le contrat régional forêt-bois est le fruit d'un travail conjoint entre l'État et la Région, débuté en juin 2016, en lien étroit avec l'interprofession FIBOIS. Il a fait l'objet de nombreux ateliers participatifs et discussions avec les acteurs de la filière forêt bois, les territoires et les associations de préservation de l'environnement. Une consultation publique, organisée fin 2018, a permis de recueillir près de 300 contributions qui ont donné lieu à des modifications.

Le contrat est ainsi l'aboutissement d'un très long processus de concertation et représente un compromis entre les attentes des membres de la filière et celles des associations de préservation de l'environnement.

Il se décline selon 6 orientations :

- ▶ gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle ;
- ▶ améliorer la compétitivité des entreprises ;
- ▶ développer et diversifier les marchés ;
- ▶ encourager les projets de territoires ;
- ▶ développer les compétences ;
- ▶ améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers.

La filière forêt-bois est une source de valeur ajoutée pour les territoires particulièrement en milieu rural. Le contrat forêt-bois privilégie l'échelle territoriale comme point d'ancrage des projets de structuration et de croissance de l'économie forestière.

A ce titre, le Réseau rural a été mobilisé afin de contribuer à la création d'un réseau régional des territoires forestiers. L'objectif de cette démarche est d'accompagner les animateurs et les élus des collectivités dans la réalisation de projets de valorisation de la forêt, à l'échelle locale. La mise en place de ce collectif favorisera, de plus, la naissance d'une culture commune « forêt-bois » auprès des acteurs.



Appel à manifestations d'intérêt (AMI) 2019

- ►►► **Des projets Alimentaires de Territoires (PAT)**
- Le Réseau rural accompagne également les territoires engagés dans la définition de leurs stratégies alimentaires.
- En 2019, ce sont 15 territoires qui ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).
- Une cartographie collaborative a été mise en ligne pour apporter plus de visibilité aux projets en lien avec l'alimentation¹.
- Ces territoires, porteurs de projets, vont bénéficier en 2020 d'un accompagnement collectif via 6 journées de formation sur l'élaboration d'une stratégie alimentaire. Ces journées seront entrecoupées de temps de travail avec un suivi personnalisé par le bureau d'étude Blezat Consulting.
- Cette assistance apportée à la formulation des stratégies se veut complémentaire des 8 « journées thématiques » qui seront progressivement mises en place au cours de l'année dans chaque département et qui seront davantage orientées sur le déploiement des projets en lien avec l'alimentation (ateliers de transformation, logistique, santé-nutrition...).
- Ce dispositif de soutien aux acteurs des territoires engagés dans la définition de stratégies alimentaires fera l'objet d'un nouvel AMI, à la rentrée 2020.



© Bureau d'étude Blezat Consulting / Cartographie des PAT de BFC

1 <https://www.reseaurural.fr/region/bourgogne-franche-comte>

Répondre aux attentes du consommateur et du citoyen en améliorant les conditions de production



Pour répondre à l'enjeu sociétal fort d'amélioration des conditions de production des denrées alimentaires, l'ensemble des services de la DRAAF est impliqué dans la déclinaison régionale du projet Agro-écologique pour la France.

Ce plan vise à engager les systèmes agricoles vers de nouveaux systèmes économiquement, environnementalement et socialement plus performants, et donc plus respectueux de la nature, du bien-être animal et des hommes.

Il s'agit tout d'abord pour la DRAAF de coordonner et de mettre en œuvre, à l'échelon régional, plusieurs politiques agricoles incitatives : le plan « **Enseigner à Produire Autrement** » - piloté par le Service régional de la formation et du développement (SRFD)- les plans « **EcoPhyto II+** », « **Bien-Etre Animal** » et « **Ecoantibio** » - pilotés par le Service régional de l'alimentation (SRAI)- les plans « **Ambition Bio 2022** », « **Agro-écologie** » et « **Protéines végétales** » - pilotés par le Service régional de l'économie agricole (SREA)-.

Afin de sensibiliser les agriculteurs, premiers acteurs de la transition, la DRAAF a encouragé la promotion des dispositifs d'appui aux collectifs engagés dans l'agro-écologie (vidéo de communication, journées techniques d'échanges entre agriculteurs dans les collectifs et hors collectifs...). Fin 2019 plus de 91 collectifs étaient engagés dans l'agro-écologie en région (17 groupes DEPHY, 18 groupes 30 000 et 56 GIEE)¹. Deux journées techniques ont également été organisées par le SRAI en partenariat avec l'Inra sur la thématique du "semis direct sous couvert". Elles ont réuni plus de 240 personnes dont de nombreux agriculteurs et conseillers agricoles.

L'amélioration des systèmes de production passe également par la formation des futurs agriculteurs : à ce titre, 7 interventions ont été réalisées dans les lycées agricoles de la région sur la gestion du médicament vétérinaire en élevage et la bonne utilisation des antibiotiques. Sur les aspects réglementaires, les inspecteurs intrants du SRAI ont notamment réalisé 7 interventions pédagogiques auprès d'agriculteurs et de gestionnaires d'infrastructures pour rappeler la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les principaux points contrôlés en inspection.

Les choix des agriculteurs étant aussi conditionnés par les débouchés et valorisations possibles de leur production, l'implication de l'aval de leur filière (coopératives et négoce notamment) est fondamentale. Ainsi, tout au long de l'année, les différents services de la DRAAF ont travaillé à la mobilisation des acteurs économiques des filières.

Dans le cadre du plan d'action « Bien-Etre Animal », un réseau de 16 vétérinaires référents formés sur le bien-être animal a été créé en 2018. La DRAAF a poursuivi en 2019 l'animation de ce réseau au travers d'une journée d'échange sur le mandatement vétérinaire. 11 inspections dans des établissements d'expérimentation animale ont également été réalisées en 2019.

Par ailleurs, dans le cadre des missions régaliennes de la DRAAF, de nombreux contrôles sont réalisés pour s'assurer du bon respect de la réglementation sur les conditions de production notamment 390 contrôles intrants, 47 prélèvements pour analyse sur les limites maximales de résidus, 37 contrôles paquet hygiène menés par le SRAI, 125 contrôles de Pesée, Classement et Marquage en abattoirs et 89 contrôles d'agrément des classificateurs en abattoirs.

¹ <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Agro-ecologie>

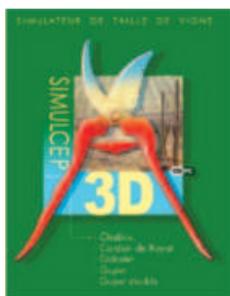


journées «semis direct sous couvert»
© DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



L'enseignement agricole, acteur de l'innovation pédagogique et numérique au service des territoires

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



Collectif d'auteurs - Educagri Editions



© Emmanuel Delavelle, chargé de communication CFA/CFPPA de Chateaufarine (25)
simulateur de bridage et de sciage de bois



© EPLEFPA de la Barotte/Châtillon-sur-Seine (21)
salle des simulateurs

- La simulation des décisions et des gestes professionnels est un facteur de réussite éducative et pédagogique.

● C'est un axe de développement prioritaire des pratiques éducatives et pédagogiques au sein de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles au niveau régional. Cette ambition est partagée avec les deux rectorats des académies de Dijon et Besançon mais aussi avec des équipes de recherche de l'enseignement supérieur agronomique, de l'Université de Bourgogne et de l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) de Cluny (71).

● Plusieurs établissements d'enseignement agricole sont porteurs d'expérimentations sur l'utilisation d'outils de simulation, de leur création à l'évaluation de leurs usages. Ils peuvent témoigner aujourd'hui de nombreuses interactions fructueuses entre différents secteurs professionnels, concepteurs d'outils (forêt, première transformation du bois, viticulture, travaux publics...) et établissements de formation. En témoignent les exemples ci-dessous :

● **«Silva Numerica»** : Environnement Virtuel Interactif pour l'apprentissage de la gestion forestière et des écosystèmes forestiers. Dans le cadre du dispositif national Programme d'Investissements d'Avenir Espaces de Formation, de Recherche et d'Animation Numériques (PIA/e-fran), ce projet de recherche-action est en cours de réalisation. Il est porté par l'EPLFPA de Besançon et implique de nombreux partenaires : EPLFPA de Velet (71), Éducation nationale, enseignement supérieur, organisations professionnelles de la forêt et du bois, Office national des forêts (ONF), Institut technologique forêt cellulose bois ameublement (FCBA), Conseil régional, Mutualité sociale agricole (MSA), constructeurs privés... L'outil de simulation en cours de finalisation est actuellement pris en main par des équipes pédagogiques des EPLFPA de Besançon et de Velet ainsi que par des élèves du collège de l'Éducation nationale de Saint-Vit (25) ;

● **«Simul Cep»** : simulateur de taille de vigne utilisé depuis plusieurs années par les établissements viticoles, actuellement en phase d'évolution grâce aux travaux menés conjointement par l'Institut EDUTER (AgroSup Dijon) et l'EPLFPA de Beaune (21) ;

● **«Simulateurs de bridage et de sciage de bois»** : reconstituant des situations différentes de tension et de compression de billons de bois, ils sont utilisés par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)/Centre de formation d'apprentis (CFA) de Châteaufarine (25) dans le cadre de l'apprentissage des travaux de bûcheronnage. Ils servent également dans la formation de scieurs de tête en scierie, métier en forte tension ;

● **«Simulateur d'engins de travaux publics»** : simulateur utilisé par l'EPLFPA de La Barotte/Châtillon-sur-Seine (21) dans le cadre de l'apprentissage de la conduite en sécurité de ces engins au maniement très complexe ;

● **«Simulateur d'engins forestiers»** : simulation d'un poste de conduite d'une abatteuse dans un environnement utilisé par différents publics dans le cadre de l'apprentissage de la conduite en sécurité d'engins complexes et de grande valeur économique ;

● **«Salle des simulations»** : l'EPLFPA de Velet met à disposition de ses équipes pédagogiques, de ses apprenants mais aussi des citoyens de son territoire un espace dédié à l'utilisation de différents simulateurs.

Label Egalité & Diversité professionnelle



Depuis 2018, la DRAAF est engagée dans une démarche de double labellisation Egalité-Diversité.

A ce titre, les actions 2019 ont principalement porté sur le recrutement et l'accueil de nouveaux agents.

S'agissant du recrutement, un travail sur la rédaction des fiches de postes a visé à les rendre plus attractives. Puis a été mis en place un dispositif d'entretiens en binômes qui permet un regard croisé sur les candidats. La conduite des entretiens à l'aide d'une grille garantit un traitement équitable des candidats.

En matière d'accueil, les actions déjà existantes ont été renforcées notamment la journée de présentation de la DRAAF aux arrivants, proposée deux fois dans l'année. Elle est destinée à leur donner les principales clés de compréhension et les premiers repères pour leur vie quotidienne dans leur nouvel environnement professionnel.

D'autres actions ont été menées dans le cadre de la double labellisation (communication, sensibilisation-formations, charte des temps...).

L'engagement de la DRAAF et le travail réalisé ont été reconnus lors de l'audit blanc et l'audit réel menés respectivement au printemps et fin 2019 par l'AFNOR. La DRAAF est maintenant en attente de la labellisation officielle.



Impulser la transformation numérique dans les pratiques



La DRAAF s'inscrit dans la transformation numérique pour adapter ses modes de travail et faciliter le travail collaboratif sur un territoire étendu.

Une enquête menée en septembre 2019 a montré que les agents s'emparent progressivement des nouveaux outils mis à leur disposition comme le portail collaboratif TRANSNUM, outil conçu en région et bénéficiant d'un financement national. L'outil de coédition OnlyOffice ressort comme l'application la plus utilisée tant en interne qu'avec les partenaires externes.

Également engagée dans la semaine de l'innovation publique qui s'est tenue du 25 au 30 novembre, la DRAAF a participé à une démarche interministérielle de simplification et de dématérialisation des procédures à l'égard des usagers.

Le groupe d'animateurs de la DRAAF, formés au design thinking, a organisé un hackathon sur la thématique de la gestion de la donnée à la DRAAF. La dizaine de participants a fait émerger des actions concrètes portant sur l'amélioration de l'utilisation du serveur partagé interservices, la nécessité de mieux coordonner l'ensemble des outils collaboratifs mis à notre disposition.

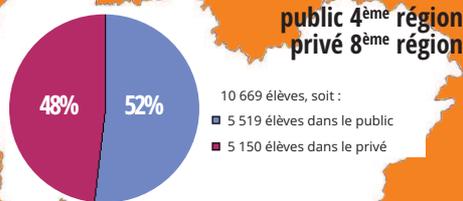
Un projet d'annuaire externe, interactif, ouvert à toutes les administrations en région a été travaillé à cette occasion.



La région en chiffres

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

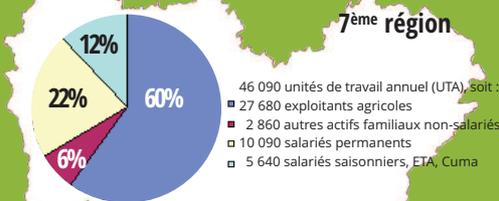
61 établissements scolaires



Source : DRAAF BFC / SRFD année scolaire 2019-2020

EMPLOI AGRICOLE

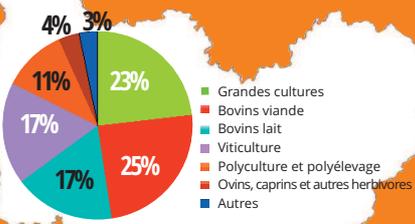
56 360 actifs permanents
dont 34 890 exploitants



Source : Bilan annuel de l'emploi agricole 2017 estimé

ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS

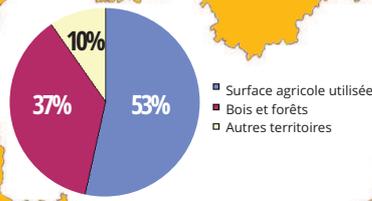
26 400 exploitations
dont 20 400 moyennes et grandes



Source : Enquête structure des exploitations agricoles 2016

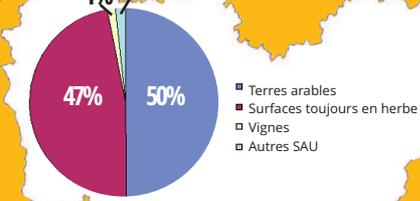
UTILISATION DU TERRITOIRE

Occupation du territoire



Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2018

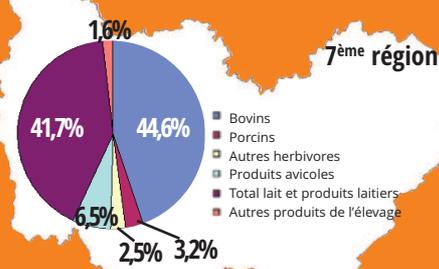
Surface agricole utilisée



Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2018

VALEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES

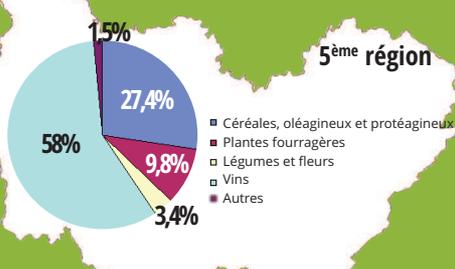
1 794 millions d'euros hors subvention



Source : Comptes de l'agriculture 2018 ajustés

VALEUR DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

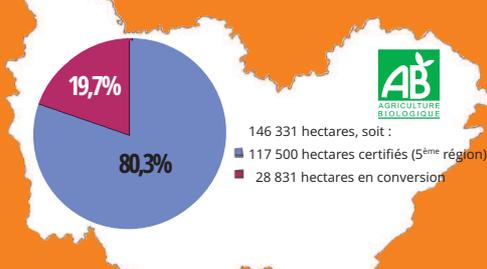
3 642 millions d'euros hors subvention



Source : Comptes de l'agriculture 2018 ajustés

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

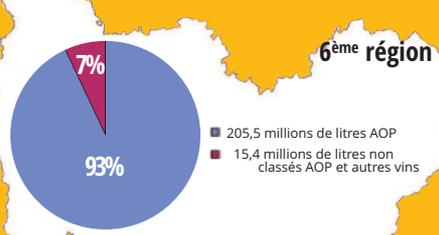
2 329 exploitations = 8^{ème} région



Source : Agence Bio 2018

SURFACES EN VIGNE

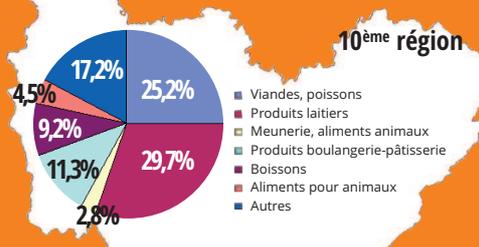
34 milliers d'hectares



Source : Agreste - statistique agricole 2018

AGROALIMENTAIRE

1 065 établissements
17 823 salariés



Source : INSEE - Clap 2015

SIGNES DE QUALITÉ

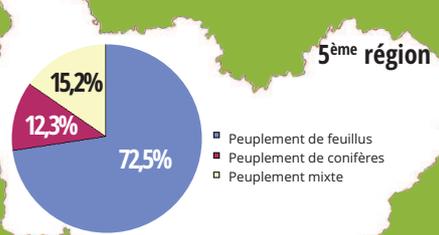
135 indications géographiques
AOP - AOC - IG



Source : Observatoire des signes de qualité, INAO 2018

SURFACES EN FORÊT

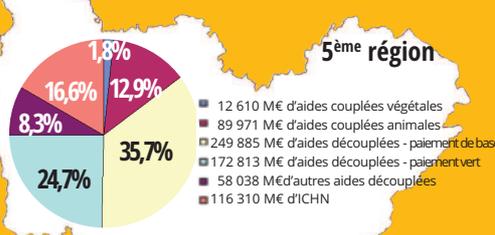
1 728 milliers d'hectares



Source : IGN - inventaire forestier 2005-2014

AIDES PAC 1ER PILIER + ICHN

700 millions d'euros d'aides



Source : Agence de Services et de Paiement - Bilan des paiements 30 juin 2019

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

Siège à Dijon
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex

Site de Besançon
Immeuble Orion - 191 rue de Belfort - 25043 Besançon Cedex

tél. : 03.80.39.30.00

www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

© photos page 1 Pascal Xicuna / agriculture.gouv.fr